



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 21 JUILLET 2015 -

DATE DE CONVOCATION : 16 Juillet 2015

DATE D’AFFICHAGE : 16 Juillet 2015

L’an deux mil quinze, le vingt et un Juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Messieurs DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, GENEST Dominique, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, LECHAT Sylvie, MONTACLAIR Karine formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs BLOT Jean-Paul et MAHEU Stéphane.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DENIAU Xavier.

Une visite de certains sites communaux a été faite avant le début de la séance du conseil municipal.

** Approbation des comptes rendus des réunions du conseil municipal du 27 mai et 23 juin 2015.*

** Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d’une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d’économies de 50 milliards d’euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l’Etat sont en effet appelés à diminuer :*

- *de 11 milliards d’euros progressivement jusqu’en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d’euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de DEGRE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- *elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de DEGRE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de DEGRE soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- *l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)*
- *la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux*
- *la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.*

** Le dépôt des déchets verts à côté du stade va être fermé après avoir été partiellement vidé par l'entreprise PELTIER. Le dépôt des branchages se fera pendant les vacances à l'ancienne lagune route Lavardin. Un arrêté sera affiché à la barrière de l'ancien dépôt au 1 septembre. Il sera formellement interdit de déposer des déchets quels qu'ils soient. Pendant la mise en place de la plate forme « Déchets verts » il sera demandé de bien respecter les consignes pour apporter à Conlie les coupes de taille.*

** Il est nécessaire pour des raisons d'évolution des outils intervenant dans la création des sites internet (entre autre celui de Degré), d'effectuer quelques changement comme une migration du site pour un autre système. Un devis a été fait pour ce changement d'une valeur de 750 € TTC auprès de Digital support. Une autre demande sera faite auprès d'un informaticien local. Suivant les possibilités de ce dernier une solution sera effectuée.*

** Le Maire rappelle que suite à l'enfouissement des réseaux souples de la rue principale, un nouvel éclairage doit être mis en place. Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose de candélabres à deux entreprises : TELELEC Réseaux et BARBE DEVAUX.*

Les propositions des deux entreprises sont :

<i>TELELEC Réseaux</i>	<i>10 875.00 € HT</i>
<i>BARBE DEVAUX</i>	<i>9 604.00 € HT</i>

Après études et réflexion, les membres du conseil municipal :

- Décident de choisir l'entreprise BARBE DEVAUX*
- Autorisent le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.*

** Le Maire rappelle à l'assemblée le fonctionnement actuel de la surveillance des enfants à la garderie, à la cantine ainsi que sur le site scolaire.*

Il évoque également que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et au vu d'un nombre important d'élèves, la commune a décidé en Août 2013 la mise en place de deux services de distribution des repas dès la rentrée 2013.

Considérant la nécessité d'avoir un agent pour surveiller les enfants le midi sur la cour de l'école,

Considérant la nécessité d'avoir un agent pour assurer la surveillance des enfants le soir à la garderie périscolaire;

Considérant que l'agent en place depuis 2011 donne entière satisfaction,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le contrat à durée déterminé de l'agent affecté à la surveillance des enfants à la garderie ainsi que sur la cour de l'école pour une durée d'un an à raison de 13 heures de travail hebdomadaire à compter du 01 Novembre 2015.*
- Charge le Maire d'aviser l'agent de cette décision.*
- Charge le Maire de déclarer la vacance du poste sans offre d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*
- Décide l'inscription des crédits nécessaires au chapitre des salaires en dépenses de personnel non titulaire.*
- Demande au Maire d'établir un contrat d'engagement à durée déterminée pour la période du 01 Novembre 2015 au 31 Octobre 2016 inclus.*
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.*

** Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat du cuisinier affecté au restaurant scolaire expirera au 03 Novembre 2015.*

L'agent a adressé un courrier en Juin dernier faisant part aux élus qu'il ne souhaitait pas renouveler son engagement pour raisons personnelles.

Considérant la nécessité de recruter un nouvel agent en qualité de cuisinier à raison de 20 heures/semaine à compter du 04 Novembre 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré /

- *Demande à Monsieur le Maire de procéder à la vacance de poste avec offre d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pendant une durée de 2 mois.*
- *Charge monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe à temps non complet qui aura pour missions la confection des repas, la gestion des commandes et des stocks, la relation avec les fournisseurs et la conduite d'équipe.*
- *Autorise le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.*

**Après examen des documents de réalisation des travaux de reprise de voirie dû par Eiffage suite au titre du chantier LGV, la commune constate que les engagements lors de la visite d'un représentant de cette société pour un état des lieux n'ont pas été respectés. Le maire par retour donnera son avis pour les travaux effectués ou restant à faire. Une réponse conjointe avec La Quinte est à l'étude.*

*** Questions diverses**

- *Parcelles : la commune devient propriétaire de trois nouveaux terrains : cela correspond aux chemins ou bout de route fait après la LGV pour l'accès à des parcelles ou besoin d'usage.*
- *Manon Palais ne renouvelle pas son contrat pour l'intervention du vendredi au moment des TAP. Elle a trouvé un poste d'enseignant, nous lui souhaitons une bonne rentrée.*
- *LGV : invitation pour une visite en Ile et Villaine d'une sous station électrique.*
- *Une signalisation sera mise en place au niveau de la rue principale et l'impasse de la charmille pour le stationnement courant du second semestre 2015.*
- *Courrier : Camion en transit pour le transport de farine alors qu'un arrêté a été pris interdisant des camions de plus de 3.5 T.*
- *Dates commission personnel le 28 Août 13h30*
- *Prochain conseil 25 Août.*